

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 06 JUIN 2007

L'an DEUX MILLE SEPT, le 06 Juin, à 9 heures, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

**Date de convocation :**  
30 Mai 2007

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23  
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	3	11
Représentés	1	1

**VOIX :**

Exprimées	8	12
Total	20	

**Etaient présents :**

**MM. les Conseillers Généraux :** A. DEGUIS, G. DURANTET (Pouvoir de B. GENDROT), J.M. VOILLEMIN;

**MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :**

C. ALEXER, Ch. BANFI, S. BARD, J.P. BREDELET, P. DZIEGIEL, M. GALLISSOT, D. JANNAUD, G. JANNAUD, A. ROL, J.M. RABIET, N. VALENTI (pouvoir de G. JEANNEL);

**Etaient représentés et excusés :**

**M. le Conseiller Général :** B. GENDROT (pouvoir à G. DURANTET)

**M. le représentant des Communes et Communautés de Communes :** G. JEANNEL (pouvoir à N. VALENTI);

**Etaient excusés :** M. ALZINGRE (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES), Ch. GUENE, Ph. HARANG (Sous-Préfet de LANGRES);

**Assistaient à la réunion :** G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L.), C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 9 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour;

### Délibération 2007-027      **Objet : Approbation du compte-rendu**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 27 Mars 2007.

### ORIENTATIONS 2008-2013

*Le Comité Syndical prend connaissance et amende l'échéancier des programmes proposés au Conseil Général dans le cadre des orientations 2008-2013.*

### BUDGETS

### Délibération n°2007-028      **Objet : Décisions budgétaires modificatives 2007**

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- vote les décisions modificatives suivantes :

## Fonctionnement

Fonctionnement			Dépenses	Recettes
Art				
D 022		Dépense imprévue de fonctionnement	-4 390	
D 64168		Contrat d'avenir	2 000	
D 6451		Cotisations URSSAF	800	
D 6453		Cotisations Retraites	100	
D 6454		Cotisations Assedic	100	
D 6811	ordre S	Dotations aux amortissements immobilisations	1 390	
			<b>Résultat</b>	<b>0</b>

## Investissement

Investissement			Dépenses	Recettes
Art	Opération			
D 020		Dépenses imprévues	-15 000	
D 2318	094	Autres Immobilisations / Mail Belvédère	15 000	
D 205	115	Concessions et droits simil. / Bureautique 2007	1 390	
R 2805	ordre S	Amort. concessions et droits simil. / Bureautique 2007		1 390
D 205	115 ordre I	Cession droit utilisation / Bureautique 2007	2 780	
R 16878	115 ordre I	Autres dettes organismes / Bureautique 2007		2 780
R 2033	100- ordre I	Annonces insertions / Schéma aménagement Mouche		229
R 2033	101- ordre I	Annonces insertions / Port de Cusey		1 786
R 2033	107- ordre I	Annonces insertions / Espace promenade Rolampont		233
R 2033	108- ordre I	Annonces insertions / Etang de la Juchère		990
D 2318	100- ordre I	Autres Immobilisations / Schéma aménagement Mouche	229	
D 2318	101- ordre I	Autres Immobilisations / Port de Cusey	1 786	
D 2318	107- ordre I	Autres Immobilisations / Espace promenade Rolampont	233	
D 2318	108- ordre I	Autres Immobilisations / Etang de la Juchère	990	
			<b>Total</b>	<b>7 408</b>
			<b>Résultat</b>	<b>0</b>

**Bilan de la taxe de séjour 2006**

Le Comité Syndical examine le bilan de la taxe de séjour pour l'année 2006.

Il est à noter qu'entre l'année 2005 et l'année 2006, le nombre de nuitées a progressé d'environ 12 % et qu'un quart de ces nuitées se répartit sur les hébergements réalisés par le Syndicat Mixte.

**Délibération n°2007-029****Objet : Taxe de Séjour : tarifs 2008**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2333-26 à L 2333-40,
- Vu l'article 89 de la loi de finances pour 2003, les articles 100 à 106 de la loi de finances initiale pour 2002,
- Vu les décrets n°2002-1548 et n°2002-1549 du 24 décembre 2002 relatifs au champ d'application de la taxe de séjour,
- Vu la délibération n° 2003-025 relative à l'avis favorable du Comité Syndical sur la mise en place d'une taxe de séjour perçue par le Syndicat Mixte,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés de fixer le barème à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, suivant le tableau :

Année 2008	TARIFS A APPLIQUER par personne et par nuitée		
	S.M.A.T.L.P.L.	DEPARTEMENT	TOTAL
Types et catégories d'hébergement			
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1,04 €	0,10 €	1,14 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,56 €	0,06 €	0,62 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,47 €	0,05 €	0,52 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0,28 €	0,03 €	0,31 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,41 €	0,04 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,18 €	0,02 €	0,20 €

**Délibération n°2007-030      Objet : renouvellement cont rat SEGILOG / durée d'amortissement logiciels SEGILOG**

- Vu :
- le contrat relatif à l'acquisition de logiciels et prestations de service informatique avec la société SEGILOG en date du 29 mars 2007
  - la délibération n°2007-028 relative aux décisions budgétaires modificatives 2007

Le Comité Syndical, après délibération et à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- autorise l'imputation de la rémunération de la prestation selon les modalités suivantes:
  - **en investissement**  
Un investissement annuel de 1 388,56 € TTC sur 3 ans pour droit d'utilisation et développement des logiciels.  
Cette somme sera imputée sur le programme n°15 " bureautique".
  - **en fonctionnement**  
une redevance de fonctionnement, formation maintenance annuelle de 154,28 € TTC.
- décide de fixer la durée d'amortissement des logiciels à 3 ans à compter de l'année 2007.

## **TABLEAU DU PERSONNEL**

**Délibération n°2007-031      Objet : Agent des services techniques : contrat d'accompagnement à l'emploi**

Vu la délibération n°2005-078 sur l'ouverture d'un poste d'agent des services techniques dans le cadre de la procédure de contrat d'accompagnement à l'emploi,

Considérant l'accroissement de la charge de travail des services techniques,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide d'étendre la durée moyenne hebdomadaire de travail prévue au contrat à 39 heures au lieu de 26 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, selon les modalités suivantes :
  - Horaires : 39 heures hebdomadaires avec application du protocole d'accord pour la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail en vigueur au SMAT
  - Rémunération : Echelle 3 – échelon 1 ; indice brut : 281 ; indice majoré : 281

*Monsieur Dziegiel fait part au Comité Syndical de remarques de riverains du Lac de la Vingeanne très satisfaits du travail effectué par les agents des services techniques du Syndicat concernant l'entretien des espaces verts.*

*En revanche, il est évoqué le problème de l'entretien des espaces verts du Pôle d'hébergement du Lac de la Vingeanne, entretien normalement effectué par le gestionnaire de la résidence.*

**Délibération n°2007-032      Objet : ouverture de poste**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps pleins à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- d'autoriser le président à signer toutes pièces utiles nécessaires à l'ouverture dudit poste.

## **TOUR DU LAC DE LA VINGEANNE**

**Délibération n°2007-033      objet : Signalétique Vingeanne : marché Ardequip**

- Vu :
- Le code des marchés publics
  - Le CCAG travaux
  - La délibération n°2005-023 autorisant le Président à signer un marché avec l'entreprise ARDEQUIP (07 430 Saint Clair) relatif à la conception, fourniture et pose d'une signalétique sur le chemin du Tour du Lac de la Vingeanne,

Considérant :

- les difficultés rencontrées avec l'entreprise titulaire du marché pour la réalisation des prestations prévues au contrat,
- les diverses négociations entre le Syndicat Mixte, l'Office National des Forêts (maître d'œuvre) et l'entreprise pour faire aboutir le dossier,
- les demandes, par l'entreprise, de résiliation du marché et de paiement des prestations effectuées,
- l'acceptation de ces demandes par le Syndicat Mixte, en date du 21 décembre 2006, sous réserve de la fourniture d'un détail des prix des prestations effectuées,
- la réception par le Syndicat Mixte de ce détail de prix en date du 12 mars 2007,
- les propositions de règlement de prestations par le Syndicat Mixte par courrier en date du 26 avril 2007,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- autorise le Président à régler les sommes dues à l'entreprise ARDEQUIP pour la livraison des flèches directionnelles, pour un montant maximum de 2 504 € HT et sous réserve de la conformité de la livraison,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire n°99 "Chemin Tour Lac Vingeanne".

## **TOUR DU LAC DE LA LIEZ**

**Délibération n°2007-034**

**Objet : Confortation Tour du Lac de la Liez : marché de travaux**

Vu :

- Le code des Marchés Publics 2006,
- Le contrat de maîtrise d'œuvre en date du 16 février 2007
- L'avant projet définitif en date du 28 Mars 2007

Considérant le projet d'aménagement de tronçons du sentier du Tour du Lac de la Liez,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le DCE pour un montant de travaux estimé à 74 000 € HT,
- autorise le Président à solliciter le subventionnement de l'opération,
- autorise le Président à lancer une consultation d'entreprises en procédure adaptée,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération au programme n°109 "Liez tour de lac".

## **TOUR DU LAC DE CHARMES**

*Ce cheminement piéton va nécessiter la pose de passerelles. Le choix a été porté sur la pose de passerelles métalliques plutôt qu' en bois pour des raisons de sécurité et d'entretien.*

**Délibération n°2007-035**

**Objet : Tour du Lac de Charmes : consultation maîtrise d'œuvre**

Considérant :

- la réalisation du schéma d'aménagement du Lac de Charmes,
- le projet de création d'un cheminement piéton le long du Lac depuis le barrage, en direction de la plage de Changey sur une longueur d'environ 385 mètres et la réalisation d'un ponton de pêche

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle que le maître d'ouvrage envisage d'affecter à la réalisation du projet (à l'exclusion de la rémunération du maître d'œuvre) pour un montant de 85 000 € HT,
- autorise le président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée,
- autorise le président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire n°98 "réalisation schéma aménagement Charmes".

## **MAIL BELVEDERE**

**Délibération n°2007-036**

**Objet : Mail belvédère : c heminement Peigney – Lac de la Liez**

Considérant :

- Le cheminement piéton réalisé par la Commune de Peigney entre la Commune et le Lac de la Liez, et l'opportunité de réaliser une continuité sur les terrains gérés par le Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- approuve la création de ce cheminement,
- approuve le montant estimatif du projet évalué à 11 000 € HT,
- décide que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération n°094 "Mail Belvédère Liez".

## **HALTE NAUTIQUE DE CUSEY**

*Monsieur Jean-Michel RABIET et Madame Colette CAZET font part de l'avancement des travaux de la halte nautique de Cusey. L'entreprise titulaire du marché a profité de la période de chômage du canal pour effectuer certains travaux. Ceux-ci ont très bien avancé.*

**Délibération n°2007-037**

**Objet : Halte nautique de Cusey : avenant contrat contrôle technique**

Vu :

- le contrat de mission de contrôle technique en date du 28 janvier 2004,
- l'avis de la Commission d'appel d'offres permanente en date du 06 Juin 2007,

Considérant la nécessité pour le contrôleur technique d'effectuer des prestations supplémentaires sur le chantier de la Halte nautique de Cusey,

Après avis favorable de la Commission d'appel d'offres et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- autorise le Président à signer l'avenant n°2 avec le cabinet APAVE, 10 153 Pont Sainte Marie, pour un montant de 1240 € HT,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes sur l'opération n°101 "Port de Cusey".

## **ETANG DE LA JUCHERE**

**Délibération n°2007-038**

**Objet : Etang de la Juchère : demande de subventions**

Vu :

- la délibération n°2006-041 approuvant l'enveloppe prévisionnelle affectée à la réalisation de l'aménagement de l'Etang de la Juchère,
- la délibération n°2007-014 sur le choix du cabinet assurant la maîtrise d'œuvre,
- l'avant-projet présenté par le cabinet S.A.U.A.,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- autorise le Président à faire toutes demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet.

## **POLE VINGEANNE**

**Délibération n°2007-039**

**Objet : Pôle Vingeanne : extension restaurant**

Vu la délibération n°2006-061 relative au projet d'extension du restaurant

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le DCE pour un montant de travaux estimé à 29 533 € HT,
- autorise le Président à lancer une consultation de marché de travaux en procédure adaptée,
- autorise le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération n°003 "Extension Pôle Vingeanne" du budget annexe "services délégués".

## **LAC DE LA MOUCHE**

**Délibération n°2007-040**

**Objet : Convention de partenariat pour la réalisation d'un chantier d'insertion :  
réfection du Pont en pierre au Lac de la Mouche**

Vu :

- la délibération n°2006-044 autorisant le Président à signer une convention de partenariat avec la ville de Langres et l'association Poinfor,

Considérant :

- que les travaux prévus dans la convention n'ont pu être réalisés en 2006,
- le nouveau projet de convention,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- autorise le Président à signer la nouvelle convention de partenariat entre le Syndicat, la ville de Langres et l'association Poinfor.

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Bilan de l'estimation du projet de Skate Park sur le parking du Lac de la Liez :*

*Le projet est pour l'instant repoussé du fait du coût important de l'installation de modules de skate-park, évalué à 30 000 € HT.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30

Langres, le  
Le Président  
Jean-Marie VOILLEMIN